

Convocation faite le 30 septembre 2015

Séance du 8 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le huit du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, Annette GUILLET, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine BOUSSION Bernard, BODIER Robert, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Absents et excusés : MOREAU Brigitte, ROGER Steve.

Monsieur Cyrille MOISY est élu secrétaire de séance.

Redevance assainissement – N° 2015-41

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2014 fixant les tarifs assainissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| ♦ Jusqu'à 40 m ³ | 1.25 € le m ³ |
| ♦ Au-delà de 40 m ³ | 0.65 € le m ³ |

Dissolution du CCAS – N°2015-42

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (art.79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles donnent la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS) par simple délibération du conseil municipal. Le Conseil d'Administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune, soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS, soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

VU l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles, Vu l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe),

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide la dissolution du CCAS. Cette mesure est d'application immédiate. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Maîtrise d'œuvre pour l'étude et l'aménagement du futur lotissement – N° 2015-43

Suite à la consultation lancée pour l'extension urbaine, cinq candidats ont remis une proposition.

Rappel des critères de sélection hiérarchisés :

- Compétences, références et moyens

- Délais des études
- Coût de la mission

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, retient la proposition de SITADIN (mandataire)/Plaine Etude/DMEAU pour un montant HT de 21 400 € avec les options 1 et 2.

Redevance occupation du domaine – N° 2015-44

Conformément aux articles L.2333-84 et L.23333-86 du code général des collectivités territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Pour l'année 2015, les montants des redevances sont fixés come suit :

| | |
|-------------------------------|----------|
| RODP Gaz-GrDF | 255.00 € |
| RODP Electricité – ErDF | 197.00 € |
| RODP télécommunications | 572.87 € |

Après délibération, le conseil municipal valide les montants des redevances dus par les différents concessionnaires comme définis ci-dessus.

Devenir de l'immeuble et commerce sis au 20, rue Principale

Suite à la liquidation de la SARL Le St Sat', le conseil municipal décide de mettre le bâtiment sis au 20, rue Principale en location. L'annonce précisera « A louer local commercial avec logement pour un loyer mensuel de 650.00 € ».

Commission d'appel d'offres : Diagnostic accessibilité

Suite à la consultation pour un cabinet d'étude concernant le diagnostic des ERP et IOP, il y a lieu de désigner pour chaque commune membre un représentant de la commission d'appel d'offres.

Olivier DUTHEIL est désigné pour représenter la commune lors de l'ouverture des plis qui aura lieu le vendredi 23 octobre à 14 h à la mairie de Méral.

Offres d'achat pour le Presbytère – N° 2015-45

Monsieur le maire informe le conseil de deux offres d'achat qui ont été faites pour le presbytère :

- Monsieur DREANO Manuel a fait une offre d'achat s'élevant à 10 000 € net vendeur.

- Monsieur HERGON Alain a lui proposé un montant de 20 000 € net vendeur. Cette personne rénove le bâtiment pour le revendre par la suite.

Après avoir pris connaissances des deux offres, le conseil municipal décide de faire la contre-proposition suivante :

- 25 000 € net vendeur avec l'édification d'une cœture composite séparant le presbytère et la salle de la Métairie.

Audit Energétique – N° 2015-46

Monsieur le Maire propose de réaliser un audit énergétique des logements locatifs de la Métairie. L'objectif de cet audit est de mieux connaître les raisons de la consommation excessive du bâtiment et d'avoir des préconisations de travaux, d'équipements et de gestes pour économiser au minimum 40 % sur la consommation énergétique.

Le conseil municipal, après délibération :

- Donne son accord pour réaliser cet audit énergétique
- Sollicite une aide auprès de l'ADEME pour cette étude.

Devis

Réfection du bi-couche derrière l'église

Après avoir pris connaissance des devis Pigeon TP et Chazé TP pour la réfection du bi-couche derrière l'église, le conseil retient le devis Chazé TP pour un montant de 2 337.50 € HT.

Divers

- Ruez-vous « Création artistique éphémère en milieu rural » les 2 et 3 juillet 2016. Projet porté par Florian POURIAS en partenariat avec Saturn'Anim. Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenu lundi dernier.

- Fête de la musique : Elle ne sera pas reconduite en 2016.

- Médailles de la commune : Monsieur le maire demande au conseil de réfléchir sur d'éventuels lauréats.

- Installations Earl Du Limet (Cellier David) : Une visite du site est prévue le samedi 24 octobre à 10 H.

- Contrôle de vitesse Cité de Bellevue et à Qualicosmétics : Monsieur le maire fait part au conseil des relevés de vitesse ainsi que de l'aménagement prévu au niveau de l'usine.

- Opération Noël : Le conseil souhaite renouveler l'opération Noël pour les enfants de la commune.

- Bilan des chantiers argent de poche : Monsieur le Maire fait part au conseil du bilan des Chantiers Argent de Poche de juillet 2015. Onze jeunes ont participé.

- Date pour la cérémonie des vœux : Elle aura lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 20 h 30 à la salle des loisirs.

- Cérémonie du 11 novembre : Un dépôt de gerbe aura lieu au monument au mort de St Saturnin avant la cérémonie à Renazé

Date de la prochaine réunion : 12 novembre 2015